

REGLEMENT DU 1^{er} NATIONAL 50 A GALET

Endurance de 4 heures Grièges

Le Comité directeur de l'Ain en collaboration avec le Comité des Fêtes de Grièges, qui fête cette année la 20^{ème} édition de la course de Grièges, organisent la première rencontre nationale de 50 à galet (Solex), sur une endurance de 4 heures.

Le règlement national du 50 à galet sera appliqué dans son intégralité, indiqué ci-dessous. Plus le règlement particulier d'organisation ci-dessous :

- Article 1. Ouverture des engagements le 1^{er} juin 2008, clôture le 14 août 2008.
Les droits d'engagements sont fixés à 30 €uros par équipage.
Ceux-ci sont à adresser sur le bulletin d'engagement joint à :
BRUNO MINGRET
Rue du Stade – 01290 GRIEGES
Tél. 06.15.77.14.68
- Article 2. Les contrôles administratifs auront lieu le vendredi 29 août 2008 de 14 heures à 19 heures et le samedi de 8 heures à 9 heures.
Les contrôles techniques auront lieu aux mêmes heures sur le site de la manifestation.
- Article 3. Les essais chronométrés auront lieu le Samedi 30 août 2008 de 11 heures à 12 heures.
Durant les essais les machines devront être munies de leur numéro de course et du transpondeur.
- Article 4. L'épreuve aura lieu le samedi 30 août 2008 de 14 heures à 18 heures.
La remise des prix aura lieu sur le site à 19 heures, suivi d'un vin d'honneur.
- Article 5. Récompenses.
⇒ Coupes aux 3 premiers de chaque catégorie.
⇒ Coupe au meilleur temps des essais.
⇒ Coupe à la 1^{ère} féminine. (à condition de 2 partantes au minimum).
⇒ Souvenir à tous les participants.
- Article 6. Officiels :
Directeur de course : Lionel BALIGAND, licence N° 54501000
Directeur de course adjoint :
Responsable technique : Daniel PITHOUX-MASSON, licence N°
Responsable circuit : Dominique POULET, Licence N°
Responsable administratif : Bruno MINGRET, licence N°
Responsable pointage : Société Compé-Quad